



Comité technique d'établissement public - CTEP Météo-France  
31 mars 2015

## **Sommaire :**

<a href="#">Problèmes liés aux missions en lien avec le marché HAVAS.....</a>	<a href="#">1</a>
<a href="#">Un point est fait sur cinq des chantiers dits stratégiques.....</a>	<a href="#">1</a>
<a href="#">La réorganisation de la Direction de la production.....</a>	<a href="#">4</a>
<a href="#">Les arbitrages sur les mesures sociales.....</a>	<a href="#">4</a>
<a href="#">La grille fonctionnelle de l'indemnité de performance et de fonctions (IPF) versée aux IPEF.....</a>	<a href="#">5</a>
<a href="#">La charte de gestion des contractuels.....</a>	<a href="#">5</a>
<a href="#">Au sujet de l'aéronautique.....</a>	<a href="#">5</a>
<a href="#">Effectifs et charge de travail dans les services de prévision aéronautiques.....</a>	<a href="#">5</a>
<a href="#">Demande d'informations sur le RIFSEEP.....</a>	<a href="#">5</a>
<a href="#">Précisions sur l'emploi d'apprentis à la DT.....</a>	<a href="#">6</a>
<a href="#">Le télétravail : modalités d'instruction, arbitrages, calendrier.....</a>	<a href="#">6</a>
<a href="#">Un nouveau logo pour Météo-France.....</a>	<a href="#">6</a>

## **Problèmes liés aux missions en lien avec le marché HAVAS**

Au titre du suivi des précédentes séances du CTEP, la CGT rappelle son enquête en cours sur les problèmes liés aux missions en lien avec le marché HAVAS. Le p-dg donne son accord pour faire un point au 30 juin 2015 (prochain CT-EP) et donne un contact à la DG aux syndicats pour la remontée de soucis particuliers.

La CGT insiste pour que les dérogations soient accordées plus facilement, notamment pour les communes où se trouvent des sites radar. Le p-dg répond que DCT/D peut signer des dérogations et rappelle que tout agent passant par le marché ne paye rien. Il reconnaît qu'« il y a un sujet » lié aux missions sur les radars isolés, mais indique que la base d'hôtels est en train d'être complétée.

## **Un point est fait sur cinq des chantiers dits stratégiques**

Les 5 autres seront traités au prochain CT-EP.

*Concernant la mise en place d'une **direction centrale des services météorologiques (DSM)** et d'une **direction centrale des services climatiques (DCSC)** (pilote DP/D)*

Le CTSS DP s'est exprimé contre les projets proposés. La dénomination des services a été modifiée par rapport au projet de départ : les mots prévision et climatologie ont été réintégrés dans les dénominations. Les nouvelles structures se mettent en place au 1er juin. D'avril à juin, DP/D et DPrévi/D iront en DIR pour les présenter.

DP/D évoque un nouveau chantier qui portera sur la production amont.

Le p-dg estime qu'il y a un équilibre à trouver entre les productions automatiques et les expertises.

Solidaires et CGT rappellent que les outils de saisie pour l'expertise ne sont pas adaptés. D'une certaine manière, la direction le reconnaît : elle souligne qu'il faut faciliter la tâche des Previ-Amont

pour remplir les bases et ainsi dégager des ressources dans le domaine de la Prévi-Conseils. La direction souhaite que la production serve mieux la qualité du service rendu final. Le p-dg assure: « *Météo-France, sans une composante 'services' [NDLR : services rendus aux clients institutionnels, commerciaux], c'est inconcevable. Météo-France perdrait son sens* ». Le directeur adjoint souligne d'ailleurs que le service aux clients doit rester un pilier fondamental ; il reconnaît par ailleurs que la tension sur les effectifs est réelle. Un plan d'action pour la DSM sera finalisé en juin.

### ***Sur l'offre de services climatiques*** (pilote : DClim/D)

Des projets d'offre en ligne sont présentés, accompagnés de maquettes. A partir de fin juin, cette offre viendra « s'intégrer » dans la rubrique Climat qui existe sur « [www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr) » (volet institutionnel du site internet de Météo-France). Elle sera aussi visible depuis « [meteofrance.com](http://meteofrance.com) ». Par ailleurs, des offres de consultance sont prévues dans trois domaines : des sensibilisations / formations sur le climat, des diagnostics sur le changement climatique au niveau local, et enfin des études destinées aux décideurs sur la climato-sensibilité (impacts du changement climatique). L'événement « COP21 » rend prioritaire des actions autour de ces projets, certaines actions autour de Climsol étant elles décalées.

Par ailleurs, le p-dg indique que le schéma directeur de l'observation (rédaction à l'automne) pourra avoir des conséquences directes sur la climatologie et les activités associées, notamment au travers de la réflexion sur le RCE. Dans l'attente, la Dclim (future DCSC Direction Centrale des Services Climatiques) est chargée de la gestion des priorités parmi ces activités. Elle est aussi chargée de définir le besoin en terme de maillage des réseaux, de compétences, de ressources affectées à l'activité de climatologie.

### ***Concernant les activités de production de services***

La DSM se construit autour de réflexions autour d'axes dits stratégiques portant notamment sur :

- la prévision Conseil (PC)
- l'animation de l'activité de prévision dans les DIR
- la formation des PC
- l'articulation entre prévision-conseil expertisée vs automatisée
- la question du « H24 »
- mais aussi le traitement des questions de suivi de la qualité, des activités d'étude et consultance, les activités aéronautiques, les données publiques, l'innovation et les systèmes de production.

La DSM va exprimer des besoins vis-à-vis de la DirOP pour les services d'accès aux données amont, les traitements des données. La DSM va exprimer des besoins vis-à-vis du numérique et des médias ainsi que vis-à-vis de la DCSC.

Les débats viennent à se porter sur le lien entre maillage territorial et activités de services.

Du point de vue du p-dg, le schéma départemental ne correspond plus aux moyens donnés à l'Etablissement. Les moyens numériques d'aujourd'hui permettent de nouveaux services au meilleur niveau possible par domaines (aéronautique, montagne, routes, énergie, etc.).

Le directeur adjoint ajoute qu'il faut une double compétence pour les prévisionnistes : une expertise locale et de terrain mais aussi une expertise par domaine. Selon lui, la prévision à distance peut être de qualité. Toutefois, le but n'est pas de fermer des centres.

Le p-dg indique que 250 PC éparpillés sur 50 centres est une structure à mettre en question. A son avis, elle ne permet pas de répondre aux enjeux des services à rendre. L'expertise locale, de terrain est un modèle dépassé, il faut aussi et surtout se pencher sur les besoins des clients par domaine d'activité. Pas de tabou sur la réflexion en cours: dimensionnement des équipes, horaires, etc. Les outils sont une clé de la réussite. Le p-dg reconnaît que « le rythme des évolutions de structure doit

être compatible avec la performance des outils. »

*Chantier stratégique dans le domaine des développements* (pilote DT/D) :

Le calendrier de ce chantier a été décalé pour éviter toute interférence avec la réorganisation de la DP : à l'été 2015 est toutefois prévue une « livraison documentaire ».

DT/GCP échange avec l'IGN, le MetOffice, le CNES, la DTI pour cette « livraison ».

Le calendrier devrait s'accélérer : l'objectif est des ré-affectations de personnels et la mise en place d'une nouvelle organisation début 2016. Rappel du CT-EP de fin décembre : environ 430 agents travaillent sur les développements, pour une équivalence de 250 emplois.

*Chantier stratégique sur les données publiques et la valeur ajoutée commerciale* (pilote D2C/D) :

La politique de gratuité des données publiques a un triple objectif : 1- répondre aux contraintes réglementaires sur l'accès et l'interopérabilité aux données, 2- accroître la visibilité de Météo-France, 3- diminuer le nb de personnes chargées d'assurer la diffusion de ces données (environ 20 agents aujourd'hui).

**L'ouverture des données issues des modèles de prévision numérique AROME et ARPEGE est prévue pour le 8 juillet.** Les bénéfices attendus sont de promouvoir les capacités de l'établissement en terme de prévision numérique et de favoriser l'utilisation de ces données au sein d'outils et de différentes « communautés ».

Trois modes d'accès seront distingués : un mode gratuit, un mode premium pour les gros consommateurs (avec une bande passante garantie), et la fourniture de services commerciaux sur mesure (rendus soit par la D2C, soit par des concurrents).

La baisse des recettes liée à l'effet d'aubaine pour certains clients actuels sera limitée à quelques centaines de milliers d'euros – pour l'instant... –.

Une communication large aura lieu sur cette ouverture des données. Une rubrique de visualisation des données modèles sera mise en place sur le site grand public.

Une analyse d'impact est prévue sur un open-data plus large concernant les données d'observation, données radar, données satellites, produits climatologiques, produits élaborés. Une attention particulière devra être apportée aux données climatologiques, qui représentent aujourd'hui l'essentiel des ventes de données publiques, et aux produits radar, qui sont une composante fondamentale de l'offre de Météo-France pour le secteur professionnel.

Chantier concernant *l'adaptation de notre organisation aux objectifs de productivité et d'efficience* (Pilotes : DRH/D, DSR/DA).

Ce chantier comporte 3 volets : la mutualisation des fonctions dites support, le développement du travail en réseau (point non abordé), et l'organisation des temps de travail.

Sur les mutualisations :

Deux étapes de mutualisations sont prévues par DSR/DA et DRH/D :

- par sites (Météopole, Saint-Mandé, Trappes)
- entre DIR de métropole pour les fonctions support (secrétariat, RH, finances, missions et logistique).

Concernant Toulouse, DRH/D précise que tous les postes vont être ouverts et que l'idée n'est pas de réduire l'effectif. Pour Saint-Mandé et Trappes, une étude sur les fonctions support de la DG (SG, RH, DirCom) et D2C va permettre l'examen d'une mutualisation de certaines fonctions. Dans un second temps la DIRIC sera concernée.

Le processus pour les DIR de métropole (où les fonctions concernées sont tenues par 95 ETP (99

agents dont 11 dans les centres)) doit s'engager, avec des réunions de concertation. Le directeur adjoint de la DSR souhaite partir de l'analyse de l'organisation actuelle. Il précise qu'un seul poste a été « gelé » pour la prochaine CAP.

La mutualisation envisagée « à court terme » se fera à l'intérieur de chaque DIR. « *Plus tard* », une mutualisation inter-DIR avec « *un service rendu à distance* » pourra être étudiée. Ce qui est recherché, c'est de « *la polyvalence* ».

Solidaires souligne que le périmètre doit être précisément défini. L'exemple de Toulouse sur les marchés est cité : toute la procédure nationale de marchés a été un temps impactée avant un recadrage par la direction générale. Le danger est une ré-organisation permanente.

La CFDT souligne aussi ce danger. La ré-organisation permanente ne peut être gage d'efficacité. Nous faisons remarquer l'imprécision (volontaire ?) du calendrier. Pour réponse, nous obtenons que « *l'inventaire doit être dressé avant la fin de l'année pour les DIR* » tandis que concernant Saint-Mandé, un GT doit être mis en place pour « *dresser l'effectif cible* » d'ici cet été 2015.

Le p-dg conçoit qu'il ne faut pas de remise en cause permanente de l'organisation mais il considère qu'une organisation a vocation à s'adapter de manière permanente, ce qui serait preuve de sa vitalité.

**Enfin, la révision de l'instruction ARTT est évoquée** : une « réunion technique » sera proposée aux représentants des personnels.

\*

Les débats sur les chantiers ont pris plus de  $\frac{3}{4}$  du temps imparti pour ce CT-EP ; les sujets suivants ont été traités dans des délais qui n'ont pas permis de débats.

### ***La réorganisation de la Direction de la production***

Le seul débat a concerné la possibilité ou non d'un vote des représentants des personnels. Nous votons tous en faveur d'une motion : « *Les représentants du personnel demandent le maintien de l'organisation de la DP telle qu'elle existe actuellement et soutiennent le vote unanime des représentants du personnel des CTSS DP des 2 et 24 février* ».

Vote UNANIME POUR.

### ***Les arbitrages sur les mesures sociales***

Ils ont été rendus la semaine passée pour :

2013 : au lieu de 20 postes CUT, ce ne sont que 10 emplois qui sont obtenus.

2014 : 1) évolution du niveau de l'ITS de 2% accompagnée de 60 majorations fonctionnelles ; nous avons remarqué dans les comptes 2014 une ligne budgétaire sur l'ITS de 26 984 k€ contre 26 366 k€ dans les comptes 2013, mais n'avons pas eu le temps d'échanger. Ces 2 % d'augmentation sont-elles liées à ce « feu vert » ?

2) 2 emplois de conseillers d'administration (l'équivalent de « CUT » pour les attachés), cela constitue une mesure reflet de celles prises à la DGAC

2015 : après les réunions qui se sont tenues en février et mars, la direction prépare une synthèse. Partant de celle-ci, une réunion de concertation est envisagée le 28 avril. Une réponse sur les ratios de promotion est promise pour dans quelques semaines.

## ***La grille fonctionnelle de l'indemnité de performance et de fonctions (IPF) versée aux IPEF***

Mention est faite de modifications apportées à cette grille de cotations de postes IPEF. Elles nous sont présentées comme étant à la marge, un seul poste gagnant un rang par rapport à la classification actuelle. La CFDT-Météo relève une erreur avec un poste apparaissant dans une annexe et pas dans une autre, et souligne que DP/Services devrait être mieux pris en considération. Enfin, nous soulignons que les postes à Toulouse sont plus valorisés que les postes en région, ce qui pose la question de l'incitation à la mobilité.

DRH répond qu'une réflexion va venir sur cette grille. Le p-dg comprend nos remarques et précise que la concertation concernant la « modernisation et innovation dans la gestion des cadres supérieurs de Météo-France » peut permettre cette réflexion.

## ***La charte de gestion des contractuels***

La charte de gestion des contractuels va être communiquée au contrôleur budgétaire. Elle est [en ligne sur notre site internet](#). Elle sera bientôt mise en ligne sur intramet.

Aucun échange n'a été possible sur le sujet mais pour la CFDT-Météo, c'est plutôt une satisfaction que de voir la publication de ce document, instructif à bien des titres..

## ***Au sujet de l'aéronautique***

Les organisations syndicales ont lancé une série de réunions pour écouter les collègues travaillant au service de l'aéronautique. Il a été constaté de nombreux cas des surcharges de travail avec une pression très importante. C'est la raison pour laquelle la communauté aéro a souhaité se retrouver : des propositions et des revendications seront adressées à la direction.

La direction explique être informée de la tenue des réunions. Elle souhaite apporter des précisions sur des craintes exprimées selon elle sans fondement.

### *Premier motif de satisfaction - perspectives pour le service à l'aéronautique :*

Concernant les perspectives, la question de la mise en concurrence des services météo telle qu'imaginée par la Commission Européenne s'éloigne, indique le p-dg. Cette affirmation va dans le sens des propos tenus par le secrétaire d'Etat aux transports dans un [courrier adressé à la CFDT-DGAC et rapporté par celle-ci, ici en lien](#).

### *Effectifs et charge de travail dans les services de prévision aéronautiques*

La cible est 20 CRA contre 24 existants aujourd'hui : aussi, les fonctions de CRA vont disparaître dans 4 centres. Les représentants des personnels insistent pour que la montée en charge relative à la concentration de ces tâches soit maîtrisée et « objectivée ». Le p-dg convient que cette démarche est justifiée. Les représentants des personnels soulignent que si les discussions concernant les 5 plateformes à enjeu ont permis des améliorations sur les effectifs, en revanche, sur les « petites » plateformes, il y a des soucis de surcharge de travail. DSR/D indique qu'il ne voit pas de raison à des bilans en augmentation mais promet qu'il prendra connaissance des propositions et / ou revendications des personnels.

Second motif de satisfaction : le Temsi France est confirmé comme étant un produit collaboratif.

DSR/D informe par ailleurs qu'aucune centralisation sur le seul site de Toulouse est prévue. Il ajoute que Dprévi-aéro, D2I-aéro, et DSR travaillent en commun sur la gestion des activités aéronautiques, se réunissant tous les trois mois (dernier exemple traité, la quantité d'écrans dans les centres).

## ***Demande d'informations [sur le RIFSEEP](#)***

[\(cf. notre article sur l'avis défavorable à ce Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des](#)

## Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

La CGT demande que les personnels soient mieux informés sur le RIFSEEP.

DRH/D nous informe que la position de la direction de Météo-France est de demander un report du délai qui a été donné aux Etablissements Publics pour demander d'exclusion au système. En effet, la direction de Météo-France cherche à se positionner. Par ailleurs, cette demande d'un délai de réflexion entre en cohérence avec la DGAC, d'autres Etablissements et certains ministères. En ce qui concerne la DGAC précisément, le directeur a écrit au ministère (recueillant à ce titre le soutien de la CDFT-DGAC). Pour plus d'informations sur l'application du RIFSEEP pour les personnels communs et les réunions en cours à la GAC, consulter <http://www.spac-cfdt.org/>, 4 articles d'actualité sur le sujet.

## **Précisions sur l'emploi d'apprentis à la DT**

Suite à une décision de Matignon de développer l'apprentissage dans la Fonction Publique, Météo-France devrait avoir 8 apprentis au 1<sup>er</sup> septembre. Cela ne débouchera sur aucune embauche. La direction proposera ces contrats sur Toulouse : 4 dans le domaine informatique, 4 dans le domaine de la maintenance. Les apprentis sont peu payés conformément aux directives de la fonction publique (le coût pour Météo-France sera de 20 k€ par an). Une dizaine d'organisme de formation a été contactée.

## **Le télétravail : modalités d'instruction, arbitrages, calendrier**

Tous les agents en expérimentation ont formulé leur demande de maintien en position de télétravail. Certaines modifications à la marge sont notées, des changements de jours choisis notamment.

Pour ce qui concerne les nouvelles demandes, les services de la DRH précisent certaines modalités auprès des services en joignant un calendrier :

- les demandes des agents : sont à fournir pour le 30 avril - afin de disposer d'une vue d'ensemble dans les équipes et de ne pas favoriser un agent qui formulerait sa demande quelques mois ou jours avant son (sa) voisin(e) -. Les 5 avis doivent être donnés pour le 30 juin. Si tout est OK, la position de télétravail est effective au 1<sup>er</sup> septembre. Les recours éventuels seraient étudiés lors des CAP d'automne.

Par ailleurs, la DRH s'est engagée à étudier les demandes de dérogations à la liste des fonctions éligibles au télétravail.

Quant au sujet de postes tenus par des PAR, en télétravail :

DSR/D rappelle qu'il s'agit d'un cadre dérogatoire de second niveau qui ne concerne que les agents restructurés (quelques agents pourraient être concernés sur 2015 / 2016, sur la trentaine recherchant des solutions). Ainsi, un poste PAR en théorie à Bordeaux peut être tenu depuis Tarbes.

Le p-dg insiste sur l'accompagnement nécessaire des agents. Le fonctionnement en salle est mis à mal, afin de favoriser des solutions (non pérennes) pour des agents restructurés. L'agent tenant le poste n'est pas exempté de nuit.

## **Un nouveau logo pour Météo-France**

Parmi les sujets plus légers, une information portait sur le « nouveau logo de Météo-France ». Le logo actuel porte la signature « *Toujours un temps d'avance* » qui est difficile à caser, s'étirant trop sur l'horizontal. Il s'agit d'avoir un logo plus compact, plus adapté aux supports digitaux. Une nouvelle charte graphique est prévue pour le second trimestre 2015. La mise en place est progressive jusqu'à mi-2017. Les publications papier (ex. le rapport annuel) porteront ce logo.

Il aurait coûté environ 12 k€ et sera présenté dans les prochaines semaines.

De nombreux témoignages portent sur la similitude entre ce logo et celui de feu la météorologie nationale (Météo-France est née en 1995). Un grand bond de vingt années en arrière, en somme.